

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 21 février 2019 à 9h30
« Les âges de départ à la retraite »

Document n° 9
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les âges de départ conjoncturels dans les trois versants de la fonction publique

Extraits du « Jaune » budgétaire PLF 2017

V.1 Comportement de départs à la retraite et évolution des montants de pension dans la fonction publique : de nouveaux indicateurs

Les réformes des retraites depuis 2003 ont introduit de nombreuses modifications sur le calcul de la pension de retraite, l'acquisition des droits et l'âge légal de départ à la retraite. Ces évolutions ont eu des incidences sur les comportements de départ des fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers, ainsi que sur leur montant de pension.

Afin de mieux appréhender l'impact des réformes sur les conditions de départ à la retraite des affiliés, cinq indicateurs sont présentés dans le cadre de cette étude : (1) la part d'une génération à être partie à la retraite à un âge donné ou « taux de retraités » ; (2) l'âge conjoncturel de départ à la retraite ; (3) la part de départs avant l'âge légal de droit commun ; (4) les proportions de pensions ayant une décote ou une surcote ; et enfin (5) le montant moyen de la pension. Dans un premier temps, afin de tenir compte des générations non entièrement parties à la retraite mais concernées par la réforme de 2010, l'étude présente les deux premiers indicateurs calculés par année d'observation. Une approche par génération est ensuite privilégiée pour les trois derniers indicateurs : celle-ci est la plus pertinente pour analyser du point de vue du retraité les évolutions des comportements face aux changements législatifs ; cependant, elle nécessite que la génération soit entièrement partie à la retraite.

Les résultats sont présentés selon les trois versants de la fonction publique : la fonction publique d'État (ci-après dénommée **FPE**), la fonction publique hospitalière (ci-après dénommée **FPH**) et la fonction publique territoriale (ci-après dénommée **FPT**). Les calculs portent sur l'ensemble des affiliés de la fonction publique, qu'ils soient retraités bénéficiant d'une pension de retraite de droit direct ou non retraités (en activité ou pas). Les affiliés percevant une pension d'invalidité sont considérés comme retraités à partir du moment où ils ont atteint l'âge d'ouverture des droits l'année considérée. Par ailleurs, les militaires sont exclus des calculs étant donnée leur législation particulière.

Taux de retraités et âge conjoncturel de départ à la retraite

La réforme de 2003 a introduit pour les fonctionnaires l'allongement progressif de la durée de référence ainsi que les mécanismes de décote et surcote dans le calcul de la pension. La réforme de 2010 a, quant à elle, reculé l'âge légal de départ à la retraite. Ces réformes ont contraint les affiliés à différer leur départ à la retraite, entraînant pour un âge donné une diminution d'année en année du taux de retraités. Alors qu'en 2010, à 60 ans, les deux tiers des fonctionnaires avaient liquidé leur pension, ils étaient moins de 40 % à l'avoir fait au même âge en 2015 (tableau 61). Les départs s'avèrent plus précoces dans la FPH avec, en 2015, plus de 60 % de retraités à 60 ans contre 25 % dans la FPT et 36 % dans la FPE. Ces différences s'expliquent par le poids des emplois relevant de la catégorie active selon le versant de la fonction publique. Par sexe, les différences sont plus marquées avant 60 ans : le taux de retraité avant 60 ans en 2015 est de 20 % pour les hommes et de 30 % pour les femmes.

Corroborant l'évolution constatée des taux de retraités par âge, l'âge conjoncturel de départ à la retraite augmente (tableau 62). Entre 2010 et 2015, pour l'ensemble des fonctionnaires (hors militaires), il passe de 59,4 ans à 60,7 ans.

Par versant de la fonction publique, l'âge conjoncturel de départ à la retraite est plus faible dans la FPH, avec 59,1 ans en 2015, que dans la FPE et la FPT, respectivement à 60,8 et 61,7 ans. Ce résultat s'explique par la proportion plus élevée de femmes et de fonctionnaires relevant de la catégorie active au sein de la FPH que dans les deux autres versants de la fonction publique.

Par sexe, l'âge conjoncturel de départ à la retraite des femmes est inférieur à celui des hommes. En 2015, il est de 61,2 ans pour les hommes et de 60,4 ans pour les femmes. Sur la période 2010 à 2015, il a progressé de façon assez semblable pour les femmes et les hommes. La différence d'âge conjoncturel entre les hommes et les femmes disparaît en excluant les départs pour motifs familiaux (qui sont pour l'essentiel des départs pour parents de trois enfants).

Par catégorie active et sédentaire, l'âge conjoncturel de départ à la retraite des fonctionnaires relevant de la catégorie active est inférieur de fait à celui des fonctionnaires relevant de la catégorie sédentaire. L'écart est globalement de 4 années, avec un écart sensiblement identique pour les hommes et les femmes dans l'ensemble de la fonction publique.

Tableau 61 - Taux de retraités par âge pour les années 2010 à 2015, ensemble de la fonction publique

Âge	Ensemble de la fonction publique (FPE, FPT et FPH), hors militaires					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
50	3,5%	4,5%	4,0%	3,6%	3,0%	2,4%
51	4,3%	4,9%	4,6%	4,1%	3,7%	3,0%
52	5,0%	5,9%	5,1%	4,7%	4,2%	3,7%
53	5,9%	6,8%	6,2%	5,4%	4,9%	4,3%
54	6,7%	7,9%	7,1%	6,5%	5,7%	5,1%
55	14,9%	13,5%	9,8%	8,0%	7,3%	6,5%
56	20,2%	19,9%	17,7%	15,4%	12,2%	9,1%
57	24,7%	24,2%	22,4%	20,3%	18,2%	15,7%
58	30,3%	28,0%	26,6%	25,0%	23,0%	20,7%
59	34,5%	33,5%	30,3%	28,8%	27,4%	25,5%
60	65,9%	57,7%	44,4%	41,8%	40,9%	38,9%
61	78,5%	77,5%	74,7%	69,5%	62,4%	53,7%
62	85,3%	84,1%	82,9%	80,9%	77,5%	75,0%
63	89,5%	89,0%	87,7%	86,9%	85,6%	82,9%
64	92,2%	91,7%	91,2%	90,3%	89,8%	88,9%
65	97,0%	97,1%	96,9%	96,6%	96,4%	96,2%
66	98,7%	98,5%	98,3%	98,2%	98,1%	97,9%
67	99,3%	99,3%	99,0%	98,9%	98,9%	98,8%
68	99,7%	99,7%	99,8%	99,6%	99,5%	99,4%
69	99,9%	99,9%	99,9%	100,0%	99,8%	99,6%
70	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,8%

Sources : Service des retraites de l'État (DGFIP) et Caisse des Dépôts, bases des pensions de 2005 à 2015 pour les retraités ; base des affiliés au 31/12/2014 issue des CIR pour les affiliés non retraités.

Champ : ensemble des pensionnés de droit direct retraite et invalidité de la fonction publique, hors militaires et pensions des agents anciennement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte, et affiliés non retraités de la fonction publique.

Note de lecture : en fin d'année 2015, un peu plus de la moitié des affiliés (53,7 %) de la fonction publique âgés de 61 ans (nés en 1954) étaient partis à la retraite.

Méthodologie de calcul de l'âge conjonctuel de départ à la retraite

L'âge conjonctuel de départ à la retraite est obtenu, pour une année donnée, par la différence entre l'âge maximal de liquidation (pris à 70 ans dans les calculs réalisés) et la somme des taux de retraités par âge, à partir de l'âge le plus jeune de départ constaté (50 ans dans les calculs réalisés). L'âge conjonctuel de départ à la retraite peut s'interpréter comme l'âge moyen de départ à la retraite d'une génération fictive qui, à chaque âge, aurait le comportement de départ à la retraite de la génération ayant cet âge l'année considérée⁸⁰. Pour l'année n , l'âge conjonctuel de départ à la retraite s'écrit :

$$AgeConj_n = (70 + 1) - \sum_{a=50}^{70} \frac{NbR_{a,n}}{NbR_{a,n} + NbNR_{a,n}}$$

où $NbR_{a,n}$ désigne le nombre de retraités à l'âge a de l'année n et $NbNR_{a,n}$ le nombre de personnes non retraitées à l'âge a de l'année n . Ainsi, le taux de retraités $TxR_{a,n}$ à l'âge a de l'année n est donné par :

$$TxR_{a,n} = \frac{NbR_{a,n}}{NbR_{a,n} + NbNR_{a,n}}$$

Il est également supposé que tous les affiliés sont partis à l'âge maximum de 70 ans, signifiant qu'il n'y a pas d'affiliés qui ne liquident jamais leur pension.

⁸⁰

Pour plus de détails sur cet indicateur, voir Conseil d'orientation des retraites (2014), « Construction d'indicateurs d'âges moyens de sortie d'activité et de départ à la retraite », séance du 13 février 2014, document n° 17 et Di Porto (2015), « Évolution de l'âge de départ à la retraite : interpréter les indicateurs », Cadr'@ge n°30, novembre.

Tableau 62 - Âges conjoncturels pour les années 2010 à 2015, ensemble de la fonction publique

Ensemble de la fonction publique, par sexe						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble	59,4	59,6	59,9	60,2	60,4	60,7
Hommes	59,8	60,0	60,4	60,7	60,9	61,2
Femmes	59,2	59,3	59,6	59,8	60,1	60,4
Femmes hors parents de 3 enfants	60,2	60,3	60,7	60,9	61,2	61,5
Sédentaires	60,7	60,8	61,1	61,3	61,5	61,8
Sédentaires hommes	61,2	61,4	61,7	61,9	62,1	62,3
Sédentaires femmes	60,3	60,4	60,7	60,9	61,2	61,5
Sédentaires femmes hors parents de 3 enfants	61,3	61,4	61,8	61,9	62,2	62,4
Actifs	56,6	56,7	57,0	57,3	57,6	57,9
Actifs hommes	56,8	57,1	57,6	57,9	58,2	58,5
Actifs femmes	56,4	56,4	56,7	56,9	57,2	57,5
Actifs femmes hors parents de 3 enfants	57,3	57,4	57,8	58,0	58,4	58,7
Par versant de la fonction publique et par sexe						
Fonction publique d'Etat (FPE)						
Ensemble	59,4	59,5	59,9	60,2	60,5	60,8
Hommes	59,5	59,7	60,1	60,4	60,7	61,0
Femmes	59,4	59,4	59,8	60,1	60,3	60,7
Femmes hors parents de 3 enfants	60,2	60,4	60,8	60,9	61,3	61,6
Sédentaires	60,7	60,8	61,1	61,3	61,6	61,9
Sédentaires hommes	61,4	61,6	62,0	62,1	62,4	62,6
Sédentaires femmes	60,2	60,2	60,5	60,8	61,0	61,4
Sédentaires femmes hors parents de 3 enfants	61,1	61,3	61,7	61,7	62,1	62,4
Actifs	56,5	56,7	57,1	57,5	57,8	58,1
Actifs hommes	56,5	56,8	57,2	57,6	57,9	58,2
Actifs femmes	56,5	56,6	57,0	57,3	57,7	58,0
Actifs femmes hors parents de 3 enfants	57,1	57,3	57,8	57,9	58,5	58,8
Fonction publique hospitalière (FPH)						
Ensemble	57,8	57,9	58,2	58,5	58,7	59,1
Hommes	59,3	59,6	59,9	60,1	60,4	60,6
Femmes	57,4	57,5	57,8	58,1	58,4	58,7
Femmes hors parents de 3 enfants	58,7	58,8	59,2	59,5	59,7	60,0
Sédentaires	59,8	60,0	60,3	60,5	60,8	61,1
Sédentaires hommes	60,5	60,8	61,1	61,3	61,5	61,7
Sédentaires femmes	59,5	59,7	60,0	60,3	60,5	60,8
Sédentaires femmes hors parents de 3 enfants	61,0	61,3	61,6	61,7	61,9	62,2
Actifs	56,4	56,4	56,7	56,9	57,1	57,4
Actifs hommes	57,6	57,8	58,2	58,4	58,7	59,0
Actifs femmes	56,3	56,2	56,4	56,7	56,9	57,2
Actifs femmes hors parents de 3 enfants	57,3	57,5	57,8	58,0	58,3	58,6
Fonction publique territoriale (FPT)						
Ensemble	60,7	60,8	61,1	61,3	61,5	61,7
Hommes	60,5	60,8	61,1	61,3	61,4	61,6
Femmes	60,8	60,8	61,1	61,3	61,5	61,8
Femmes hors parents de 3 enfants	61,6	61,8	62,1	62,2	62,4	62,6
Sédentaires	60,9	61,0	61,3	61,4	61,6	61,9
Sédentaires hommes	60,9	61,2	61,5	61,6	61,8	62,0
Sédentaires femmes	60,8	60,8	61,1	61,3	61,5	61,8
Sédentaires femmes hors parents de 3 enfants	61,7	61,8	62,1	62,2	62,4	62,6
Actifs	58,2	58,4	58,8	59,0	59,2	59,4
Actifs hommes	58,2	58,4	58,8	59,0	59,2	59,4
Actifs femmes	58,4	58,4	58,6	58,9	59,1	59,3
Actifs femmes hors parents de 3 enfants	59,2	59,4	59,6	59,9	60,1	60,4

Sources : Service des retraites de l'État (DGFIP) et Caisse des Dépôts, bases des pensions de 2005 à 2015 pour les retraités ; base des affiliés au 31/12/2014 issue des CIR pour les affiliés non retraités.

Champ : ensemble des pensionnés de droit direct retraite et invalidité de la fonction publique, hors militaires et pensions des agents anciennement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte, et affiliés non retraités de la fonction publique.

Une approche par génération des évolutions de montant de pension

a. Composition de la population retenue : les générations 1943 à 1950

Les indicateurs par génération ont été calculés sur les générations 1943 à 1950, les générations suivantes n'étant pas encore parties entièrement à la retraite en fin d'année 2015. Le suivi des générations 1943 à 1950 permet de mettre en évidence les premiers effets de la réforme de 2003, notamment sur les catégories sédentaires, mais pas les effets de la réforme de 2010 ni de celle de 2014. Les résultats présentés ci-après pourraient donc différer sensiblement pour les générations suivantes concernées par les réformes récentes.

Chaque génération compte entre 100 000 et 150 000 retraités vivants ou décédés au 31 décembre 2015, dont globalement 62 % relèvent de la FPE, 22 % de la FPT et 16 % de la FPH (tableau 63). Les femmes représentent presque 60 % de l'effectif total et sont proportionnellement plus nombreuses au sein de la FPH (elles représentent 80 % des fonctionnaires hospitaliers).

Par catégorie hiérarchique, au sein de la FPT et de la FPH, les fonctionnaires relevant de la catégorie C sont majoritaires, alors qu'au sein de la FPE, ce sont les fonctionnaires relevant de la catégorie A. Toutefois, par génération, cette proportion majoritaire tend à diminuer. Ainsi, au sein de la FPH, la part de catégorie C baisse de 8 points entre la génération 1943 et la génération 1950, au profit de la catégorie A, jusqu'à la génération 1947, et surtout de la catégorie B. Au sein de la FPT, la part de la catégorie C diminue de 3 points en faveur de la catégorie A et de la catégorie B. Inversement pour la FPE, la proportion de fonctionnaires de catégorie A a diminué de presque 4 points en faveur des fonctionnaires de catégorie B et C et des autres catégories. Pour l'ensemble des trois versants de la fonction publique, la proportion des fonctionnaires de catégorie A a diminué alors que celle relevant de fonctionnaires relevant de la catégorie B et C s'est accrue.

b. Part des départs anticipés

Globalement, les départs avant l'âge légal de départ à la retraite de droit commun (60 ans pour les générations retenues) ont progressé entre les générations 1943 et 1950, passant de 48 % à 53 % des départs pour les fonctionnaires de la génération 1950 (tableau 4a et 4b).

Les départs à la retraite avant 55 ans portent sur 10 % des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique, principalement pour des raisons familiales, pour invalidité et pour des départs dans des dispositifs relevant de la catégorie dite « super active » (ou emplois présentant un risque particulier de dangerosité, d'insalubrité). Ces départs concernent plutôt les femmes : autour de 8 % des départs des fonctionnaires relevant de la catégorie A et 15 à 20 % des fonctionnaires relevant de la catégorie B et de la catégorie C. Seulement 5 % des hommes de catégorie C partent avant 55 ans. Ces départs précoces sont plus fréquents dans la FPH (15 % des départs avant 55 ans), notamment pour les femmes de catégorie B et C, que dans la FPE (autour de 10 % des départs) et la FPT (7 à 8 % des départs).

Les départs entre 55 et 59 ans, en plus des motifs de départ avant 55 ans, concernent également des départs liés à la catégorie active et aux carrières longues. Presque 44 % des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique nés en 1950 sont partis avant 60 ans. Cette proportion augmente par année de naissance : elle était de 38 % pour la génération 1943. Cette augmentation s'explique en partie par la montée en charge des départs pour carrière longue⁸¹, notamment pour les hommes et plus particulièrement ceux relevant de la catégorie C. À catégorie hiérarchique donnée, les départs avant 60 ans sont plus nombreux chez les femmes que chez les hommes. Les effets de structure (les femmes sont plus représentées dans la catégorie active) expliquent cet écart, de même que les départs anticipés pour parents de trois enfants, dispositif encore pleinement en vigueur pour ces générations.

⁸¹

Avant l'extension des conditions d'éligibilité aux dispositifs pour carrière longue introduite par le décret n° 2012-847 du 2 juillet 2012.

Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique

PARTIE V : ZOOMS THÉMATIQUES

Tableau 63 – Composition de la population retenue – générations 1943 à 1950

Ensemble de la fonction publique								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Effectif total de la fonction publique	97 100	99 200	100 200	139 300	149 300	150 400	151 100	148 200
Part des femmes	58,0%	57,8%	57,5%	57,7%	58,3%	58,6%	58,8%	59,6%
Part des départs pour invalidité	7,3%	7,3%	7,6%	7,1%	7,2%	7,2%	7,4%	7,4%
Part de catégorie A	38,6%	37,9%	36,6%	36,4%	36,7%	35,8%	34,9%	32,7%
Part de catégorie B	12,5%	12,6%	13,3%	13,9%	14,6%	15,0%	15,4%	15,9%
Part de catégorie C	33,6%	34,0%	35,5%	34,8%	34,1%	34,8%	35,4%	37,3%
Part des autres catégories (*)	15,2%	15,5%	14,6%	14,9%	14,6%	14,4%	14,3%	14,1%
Par versant de la fonction publique								
Fonction publique d'État (FPE)								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Effectif total de la FPE	65 200	65 700	63 900	88 300	93 800	92 300	90 500	84 900
Part des femmes	54,6%	53,9%	53,6%	53,5%	53,7%	53,6%	53,7%	54,5%
Part des départs pour invalidité	5,9%	6,0%	6,2%	5,8%	6,0%	6,0%	6,3%	6,3%
Part de catégorie A	51,3%	50,7%	50,0%	49,5%	50,0%	49,4%	49,3%	47,5%
Part de catégorie B	10,6%	10,1%	10,5%	10,7%	10,8%	11,1%	11,1%	11,6%
Part de catégorie C	15,5%	15,8%	16,7%	16,3%	16,0%	16,0%	15,8%	16,3%
Part des autres catégories (*)	22,6%	23,4%	22,8%	23,5%	23,3%	23,5%	23,8%	24,7%
Fonction publique hospitalière (FPH)								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Effectif total de la FPH	13 700	14 600	15 700	21 900	24 300	25 700	26 700	27 700
Part des femmes	77,8%	78,2%	77,5%	77,5%	77,9%	79,3%	79,2%	80,1%
Part des départs pour invalidité	9,8%	8,8%	9,6%	8,9%	8,7%	8,3%	8,2%	8,2%
Part de catégorie A	15,2%	15,0%	15,6%	15,7%	16,1%	15,4%	14,9%	13,9%
Part de catégorie B	22,0%	24,5%	24,7%	27,3%	28,9%	30,2%	31,1%	31,4%
Part de catégorie C	62,8%	60,5%	59,7%	57,1%	54,9%	54,4%	54,0%	54,7%
Fonction publique territoriale (FPT)								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Effectif total de la FPT	18 200	19 000	20 500	29 100	31 300	32 300	34 000	35 600
Part des femmes	55,5%	55,6%	54,6%	55,2%	56,8%	56,7%	56,6%	56,0%
Part des départs pour invalidité	10,3%	10,5%	10,4%	9,8%	9,9%	9,6%	9,7%	9,3%
Part de catégorie A	10,8%	10,9%	11,1%	12,2%	13,0%	12,9%	12,5%	12,0%
Part de catégorie B	12,3%	12,3%	13,4%	13,7%	14,7%	14,3%	14,4%	14,0%
Part de catégorie C	76,9%	76,8%	75,4%	74,1%	72,3%	72,8%	73,1%	74,0%

Sources : Service des retraites de l'État (DGFiP) et Caisse des Dépôts pour les affiliés de la CNRACL.

Champ : retraités de la fonction publique, vivants au 31/12/2015 ou décédés, nés entre 1943 et 1950, hors militaires et pensions des agents anciennement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte. (*) par exemple, les retraités des fonctionnaires de la Poste et d'Orange.

Tableau 64a – Part des retraités partis avant 55 et avant 60 ans - générations 1943 à 1950 ; Ens. FP

En %		1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	
Départ avant 55 ans	Ensemble	10,4%	10,1%	10,3%	10,0%	9,9%	10,1%	10,8%	10,9%	
	Catégorie A	Ensemble	4,7%	4,2%	4,2%	4,1%	4,3%	4,4%	5,4%	5,9%
		Hommes	0,6%	0,7%	0,7%	0,7%	0,7%	0,8%	1,0%	1,7%
		Femmes	7,8%	6,9%	6,9%	6,7%	6,9%	6,9%	8,2%	8,5%
	Catégorie B	Ensemble	13,9%	12,8%	11,6%	10,8%	10,4%	11,0%	11,6%	11,7%
		Hommes	2,6%	2,6%	2,3%	2,3%	2,0%	2,3%	2,5%	2,8%
		Femmes	19,2%	17,4%	16,2%	14,9%	14,2%	14,8%	15,5%	15,4%
	Catégorie C	Ensemble	12,6%	11,9%	11,9%	11,3%	11,1%	11,3%	12,0%	11,7%
		Hommes	4,6%	4,3%	4,6%	4,6%	4,3%	4,4%	4,9%	4,9%
		Femmes	16,7%	15,7%	15,8%	14,8%	14,7%	14,8%	15,7%	15,3%
	Départ avant 60 ans	Ensemble	37,9%	37,9%	37,6%	37,8%	41,3%	43,1%	43,8%	43,5%
		Catégorie A	Ensemble	34,7%	33,8%	33,0%	33,2%	34,2%	35,8%	37,3%
Hommes			19,3%	18,8%	19,2%	19,3%	21,6%	22,8%	23,1%	23,1%
Femmes			46,4%	45,5%	43,6%	43,7%	43,3%	44,8%	46,5%	47,0%
Catégorie B		Ensemble	38,0%	37,2%	36,4%	36,7%	40,0%	41,2%	40,8%	40,0%
		Hommes	24,2%	25,3%	26,0%	28,7%	36,7%	36,7%	35,5%	33,2%
		Femmes	44,5%	42,6%	41,4%	40,5%	41,5%	43,1%	43,1%	42,8%
Catégorie C		Ensemble	34,0%	34,6%	34,7%	35,4%	43,0%	45,1%	45,3%	44,0%
		Hommes	23,9%	25,0%	26,9%	30,3%	47,4%	50,7%	51,0%	48,3%
		Femmes	39,1%	39,5%	38,8%	38,0%	40,7%	42,2%	42,3%	41,7%

Sources : Service des retraites de l'État (DGFiP) et Caisse des Dépôts pour les affiliés de la CNRACL.

Champ : retraités de la fonction publique, vivants au 31/12/2015 ou décédés, nés entre 1943 et 1950, hors militaires et pensions des agents anciennement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte.

Tableau 64b – Part des retraités partis avant 55 et 60 ans - générations 1943 à 1950 ; Par versant

		Fonction publique d'État (FPE)								
En %		1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	
Départ avant 55 ans	Ensemble	9,9%	9,6%	9,9%	9,7%	9,6%	10,0%	10,6%	11,0%	
	Catégorie A	Ensemble	4,5%	4,0%	3,9%	3,9%	4,0%	4,2%	5,2%	5,9%
		Hommes	0,6%	0,7%	0,8%	0,7%	0,7%	0,9%	1,1%	1,8%
		Femmes	7,6%	6,8%	6,4%	6,5%	6,5%	6,6%	7,9%	8,5%
	Catégorie B	Ensemble	17,2%	14,9%	13,3%	11,5%	11,0%	11,8%	12,1%	12,2%
		Hommes	3,0%	2,6%	2,5%	2,3%	2,2%	2,5%	2,8%	3,3%
		Femmes	23,3%	20,3%	18,7%	16,2%	15,6%	16,7%	16,8%	16,5%
	Catégorie C	Ensemble	11,5%	11,2%	11,0%	10,8%	10,3%	10,9%	11,8%	12,1%
		Hommes	4,0%	4,0%	3,8%	4,5%	4,2%	4,7%	5,4%	6,1%
		Femmes	14,8%	14,3%	14,1%	13,6%	13,0%	13,6%	14,7%	14,7%
Départ avant 60 ans	Ensemble	37,9%	37,5%	37,2%	37,1%	38,7%	40,5%	41,9%	42,0%	
	Catégorie A	Ensemble	34,6%	33,6%	32,6%	33,1%	34,0%	36,1%	38,0%	39,0%
		Hommes	19,2%	18,6%	19,1%	19,3%	21,5%	23,2%	23,7%	24,0%
		Femmes	46,9%	45,9%	43,6%	44,2%	43,5%	45,6%	47,7%	48,4%
	Catégorie B	Ensemble	34,9%	31,6%	30,2%	28,4%	29,5%	29,3%	28,9%	26,3%
		Hommes	22,9%	22,6%	24,1%	25,5%	29,4%	27,5%	28,3%	24,2%
		Femmes	40,2%	35,6%	33,3%	29,8%	29,6%	30,2%	29,2%	27,3%
	Catégorie C	Ensemble	26,4%	27,1%	27,8%	28,0%	34,2%	35,9%	37,2%	36,8%
		Hommes	29,4%	32,0%	34,8%	38,5%	49,8%	53,7%	55,1%	54,8%
		Femmes	25,0%	25,0%	24,6%	23,4%	27,4%	28,0%	29,3%	28,8%
Fonction publique hospitalière (FPH)										
En %		1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	
Départ avant 55 ans	Ensemble	15,8%	14,7%	14,9%	14,2%	14,7%	14,5%	15,6%	15,5%	
	Catégorie A	Ensemble	9,0%	8,1%	9,1%	7,6%	9,6%	8,3%	9,5%	9,1%
		Hommes	1,0%	0,6%	0,7%	0,8%	1,1%	0,9%	0,4%	1,4%
		Femmes	11,4%	10,2%	11,5%	9,9%	12,1%	10,6%	12,1%	11,2%
	Catégorie B	Ensemble	13,7%	14,0%	14,2%	13,9%	13,7%	13,9%	15,3%	15,5%
		Hommes	3,9%	3,9%	3,7%	4,3%	3,0%	3,0%	4,0%	3,5%
		Femmes	16,4%	16,8%	17,0%	16,5%	16,2%	16,3%	17,7%	17,9%
	Catégorie C	Ensemble	18,1%	16,6%	16,7%	16,1%	16,7%	16,5%	17,5%	17,1%
		Hommes	5,1%	4,8%	5,0%	4,5%	4,8%	4,3%	4,9%	4,7%
		Femmes	21,9%	20,0%	20,3%	19,5%	20,3%	19,9%	21,1%	20,5%
Départ avant 60 ans	Ensemble	59,8%	60,6%	60,3%	61,0%	65,3%	66,7%	66,0%	66,1%	
	Catégorie A	Ensemble	58,4%	59,9%	60,0%	56,9%	59,1%	57,2%	56,6%	56,6%
		Hommes	49,3%	51,3%	46,8%	43,0%	46,5%	42,2%	38,3%	35,5%
		Femmes	61,1%	62,3%	63,8%	61,6%	62,9%	61,7%	62,0%	62,2%
	Catégorie B	Ensemble	65,0%	64,1%	64,5%	64,8%	66,8%	67,8%	66,6%	66,8%
		Hommes	60,3%	59,7%	59,8%	62,9%	67,4%	68,3%	62,7%	62,4%
		Femmes	66,3%	65,3%	65,8%	65,3%	66,6%	67,7%	67,5%	67,7%
	Catégorie C	Ensemble	58,3%	59,3%	58,7%	60,3%	66,3%	68,9%	68,3%	68,2%
		Hommes	28,6%	28,5%	31,5%	33,6%	55,8%	59,5%	58,9%	58,2%
		Femmes	66,9%	67,9%	66,9%	68,1%	69,5%	71,4%	71,0%	70,9%
Fonction publique territoriale (FPT)										
En %		1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	
Départ avant 55 ans	Ensemble	8,6%	8,1%	8,1%	7,6%	7,1%	7,2%	7,6%	7,2%	
	Catégorie A	Ensemble	4,1%	2,7%	3,1%	3,4%	3,4%	3,1%	3,7%	3,7%
		Hommes	0,8%	0,9%	0,1%	0,4%	0,8%	0,4%	0,7%	1,0%
		Femmes	6,5%	4,1%	5,7%	5,9%	5,4%	5,0%	5,9%	5,6%
	Catégorie B	Ensemble	4,1%	4,8%	3,9%	4,4%	3,9%	4,4%	4,4%	4,4%
		Hommes	1,0%	1,6%	1,2%	0,9%	1,0%	1,5%	1,1%	1,7%
		Femmes	7,3%	7,8%	6,5%	7,4%	6,1%	6,5%	6,9%	6,5%
	Catégorie C	Ensemble	9,9%	9,4%	9,6%	8,8%	8,3%	8,4%	8,9%	8,4%
		Hommes	4,7%	4,2%	4,9%	4,7%	4,2%	4,3%	4,7%	4,6%
		Femmes	14,0%	13,5%	13,5%	12,1%	11,5%	11,6%	12,1%	11,4%
Départ avant 60 ans	Ensemble	21,5%	21,7%	21,5%	22,4%	30,2%	31,5%	31,4%	29,3%	
	Catégorie A	Ensemble	11,6%	9,8%	10,3%	10,8%	13,0%	12,4%	12,2%	12,0%
		Hommes	5,0%	5,2%	5,7%	6,1%	9,9%	8,9%	9,4%	8,9%
		Femmes	16,4%	13,5%	14,0%	14,8%	15,4%	14,9%	14,3%	14,2%
	Catégorie B	Ensemble	11,3%	11,8%	11,8%	14,3%	21,9%	22,6%	21,7%	20,2%
		Hommes	6,3%	6,5%	8,7%	11,4%	28,1%	30,6%	28,3%	26,7%
		Femmes	16,4%	16,9%	14,6%	16,9%	17,2%	16,8%	16,7%	15,4%
	Catégorie C	Ensemble	24,5%	24,9%	24,9%	25,8%	35,0%	36,7%	36,6%	33,9%
		Hommes	19,7%	20,4%	21,8%	25,6%	43,6%	46,7%	46,9%	43,2%
		Femmes	28,2%	28,4%	27,4%	26,0%	28,4%	28,8%	28,6%	26,3%

Sources : Service des retraites de l'État (DGFIP) et Caisse des Dépôts pour les affiliés de la CNRACL.

Champ : retraités de la fonction publique, vivants au 31/12/2015 ou décédés, nés entre 1943 et 1950, hors militaires et pensions des agents anciennement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte.

c. Évolution de la part des pensions par décote, surcote, ni décote/ni surcote pour les générations 1943 à 1950

Mise en place par la loi du 21 août 2003, la surcote est applicable à partir du 1^{er} janvier 2004. Elle concerne donc intégralement les générations à partir de 1944, et les agents des générations antérieures qui n'étaient pas encore partis à la retraite.

Ainsi, la part de retraités ayant de la surcote augmente tendanciellement pour les générations 1943 à 1947, passant de 15 % des pensions, hors pensions élevées au minimum garanti, à presque 40 % d'entre elles (tableau 5). Elle diminue ensuite pour les générations suivantes, surtout à partir de la génération 1949 pour atteindre 28 % des pensions, hors minimum garanti, pour la génération 1950. Cette baisse s'explique principalement par le changement de règle de détermination des trimestres de surcote dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (un trimestre de surcote correspond à 90 jours de service, alors qu'avant 2009 s'appliquait la règle d'arrondi au trimestre supérieur). En outre, l'allongement de la durée d'assurance exigible pour le versement d'une retraite à taux plein, acté lors de la réforme de 2003 a pu également contribuer à cette baisse (la surcote étant attribuée si la condition de durée d'assurance est respectée et l'âge d'ouverture des droits dépassé).

La décote est, quant à elle, applicable à partir de 2006 et concerne ainsi la génération 1946 et les générations suivantes. La proportion de fonctionnaires à la retraite avec une décote augmente au fil des générations pour atteindre 7 % des pensions hors pensions élevées au minimum garanti pour la génération 1950 (9 % parmi les fonctionnaires de l'État et 4 % parmi les fonctionnaires des collectivités territoriales et hospitalières).

La part de pensions portées au minimum garanti est stable pour les générations 1943 à 1950, autour de 20 %. Par versant, elle est autour de 10 % des retraités de la FPE des générations considérées, contre 35 à 40 % des retraités de la FPH et de la FPT.

Tableau 65 – Répartition des retraités selon l'application d'une décote / surcote sur leur pension et selon le bénéfice d'une minimum garanti pour les générations 1943 à 1950

Ensemble de la fonction publique								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Part des pensions avec décote	0,0%	0,0%	0,0%	5,4%	6,2%	6,9%	6,7%	7,0%
Part des pensions avec surcote	14,9%	26,3%	31,4%	32,8%	38,6%	36,7%	28,2%	28,0%
Part des pensions sans surcote ni décote	85,1%	73,7%	68,6%	61,8%	55,2%	56,4%	65,1%	65,0%
Total hors pensions portées au minimum garanti	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Proportion de pensions portées au minimum garanti	19,7%	19,8%	20,5%	19,9%	19,0%	19,3%	19,5%	20,6%
Par versant de la fonction publique								
Ensemble de la fonction publique d'État								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Part des pensions avec décote	0,0%	0,0%	0,0%	6,4%	7,6%	8,5%	8,2%	8,6%
Part des pensions avec surcote	15,6%	27,3%	32,6%	33,8%	39,4%	37,1%	28,0%	27,6%
Part des pensions sans surcote ni décote	84,4%	72,7%	67,4%	59,8%	53,1%	54,4%	63,8%	63,8%
Total hors pensions portées au minimum garanti	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Proportion de pensions portées au minimum garanti	9,8%	9,9%	10,5%	10,0%	9,6%	9,5%	9,2%	9,8%
Ensemble de la fonction publique hospitalière et territoriale								
	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950
Part des pensions avec décote	0,0%	0,0%	0,0%	2,8%	3,0%	3,4%	3,5%	4,1%
Part des pensions avec surcote	12,9%	23,3%	28,4%	30,4%	37,0%	36,0%	28,7%	28,6%
Part des pensions sans surcote ni décote	87,1%	76,7%	71,6%	66,8%	60,0%	60,6%	67,9%	67,3%
Total hors pensions portées au minimum garanti	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Proportion de pensions portées au minimum garanti	40,0%	39,2%	38,2%	37,0%	34,9%	34,8%	34,8%	35,2%

Sources : Service des retraites de l'État (DGFIP) et Caisse des Dépôts pour les affiliés de la CNRACL.

Champ : retraités de la fonction publique, vivants au 31/12/2015 ou décédés, nés entre 1943 et 1950, hors militaires et pensions des agents anciennement affiliés aux collectivités publiques de Mayotte. La répartition des pensions avec décote, avec surcote ou sans surcote ni décote est calculée hors pensions portées au minimum garanti. La proportion des pensions portées au minimum garanti est calculée sur l'ensemble des pensions versées par génération.